
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} AVRIL – 30 JUIN 2016)

137

AFRIQUE DU SUD

5 avril et 27 juin 2016. **Président.** Le 5 avril, par 233 voix contre 143, une motion d'*impeachment* contre le président Zuma à propos du financement de sa propriété est rejetée par le Parlement. Le Congrès national africain (ANC) renouvelle son soutien à Jacob Zuma. Le 27 juin, le ministère des Finances, chargé par la justice de déterminer le montant des frais que le président Zuma devra rembourser pour la rénovation de sa propriété sans lien avec sa sécurité aux frais de l'État, fixe celui-ci à 500 000 dollars.

15 mai 2016. **Nelson Mandela. États-Unis.** Le *Sunday Times* révèle que Nelson Mandela a été arrêté le 5 août 1962 près de Durban à la suite d'une dénonciation de Donald Rickard, vice-consul des États-Unis à Durban, informant les autorités sud-africaines des allées et venues de l'opposant. La rumeur d'une implication de la CIA se

trouve confirmée. Mandla Mandela, petit-fils de Nelson Mandela, demande au président Obama de s'excuser et de divulguer les conditions qui ont conduit à cette arrestation.

ALGÉRIE

3 avril 2016. **Évasion fiscale.** Farid Bedjaoui, neveu de l'ancien ministre des Affaires étrangères Mohammed Bedjaoui, est impliqué dans l'affaire des *Panama Papers*.

9-10 avril et 9 juin 2016. **France.** Manuel Valls est en visite pour deux jours à Alger les 9 et 10 avril, souhaitant renforcer la coopération notamment avec le secteur privé. Cette visite est entachée par la décision d'Alger de priver deux médias français de leur visa, conduisant d'autres médias à boycotter le déplacement. Alger n'a pas apprécié la couverture de l'affaire des *Panama Papers* par *Le Monde* et Canal +.

Une photo montrant le président

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

Bouteflika assis aux côtés de Manuel Valls et publiée sur le compte Twitter du Premier ministre fait débat. Le président algérien paraît inerte, les yeux hagards, la bouche ouverte, relançant les spéculations sur sa succession et son aptitude à gouverner.

Le 9 juin, la juge d'instruction Nathalie Poux peut enfin, après un an et demi, rapporter d'Algérie les prélèvements recueillis lors de l'exhumation des crânes des moines de Tibhirine assassinés en 1996.

138

26 juin 2016. **Liberté de la presse.** Le 26 juin, Mehdi Benaïssa, directeur de la chaîne de télévision privée KBC, Riad Harchouf, directeur de la production, et Mounia Nedjaï, directrice des programmes au ministère de la Communication, sont placés en détention. Ils sont accusés de « fausses déclarations » et de « mauvaise utilisation de la fonction du studio d'enregistrement » dans le cadre de l'affaire des autorisations de tournage de la chaîne KBC, du groupe El Khabar. Ce groupe est en conflit avec le pouvoir en raison de son rachat par une société de l'homme d'affaires Issad Rebrab, déjà propriétaire du quotidien francophone *Liberté*. La transaction a été gelée. Le quotidien français de référence *El Watan* est également mis sous pression des autorités.

ALLEMAGNE

19 janvier et mai 2016. **Fraction armée rouge.** On pensait la Fraction armée rouge (RAF) disparue en 1998 à la suite de son autodissolution, mais elle réapparaît. Le 19 janvier, la presse rapporte que des traces d'ADN de trois membres de la RAF ont été retrouvées sur une voiture utilisée en juin et décembre 2015 pour l'attaque manquée d'un fourgon blindé

près de Brême. Un nouvel échec mi-mai à Hildesheim et un braquage fin mai à Düsseldorf semblent être leur œuvre. Il s'agirait de Burkhard Garweg, 47 ans, Ernst-Volker Staub, 61 ans, et Daniela Klette, 57 ans, appartenant à la « troisième génération de la RAF » et vivant dans la clandestinité. À la mi-mai, la police de Hanovre publie de nouvelles photos « datant de cette année ».

Avril-juin 2016. **Migrants.** Depuis la fermeture de la route migratoire des Balkans, l'Allemagne enregistre une baisse de deux tiers des arrivées de nouveaux demandeurs d'asile, avec vingt mille en mars contre soixante mille le mois précédent.

Le 14 avril est présenté l'accord entre les trois partis de la coalition sur une future loi d'intégration des réfugiés. Au cœur de la loi figurent l'apprentissage de l'allemand, l'engagement dans une formation et un droit à un travail intérimaire. Le séjour sera lié au respect de ces conditions. C'est le principe *fordern und fördern* (exiger et encourager).

Ayant qualifié les réfugiés de « bétail » et d'« ordures », Lutz Bachmann, fondateur du mouvement Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident (Pegida) et repris de justice, est condamné à 9 600 euros d'amende pour « incitation à la haine » par le tribunal de Dresde, alors que le procureur avait requis sept mois de prison.

Avril-juin 2016. **Turquie.** Le 17 mars, la chaîne publique NDR diffuse une vidéo de près de deux minutes qui raille le président turc Erdoğan, en particulier à travers une chanson connue en Allemagne, évoquant sa folie des grandeurs et le procès des journalistes, la répression contre une manifestation de femmes le 8 mars, le bourrage des urnes et les

bombardements de Kurdes de Syrie. Le président Erdoğan demande à l'ambassadeur d'Allemagne d'intervenir pour faire cesser la diffusion. Non seulement il se heurte à un refus, mais la NDR ne retire pas la vidéo de son site internet et la met également sur Twitter.

Le 31 mars, l'humoriste Jan Böhmermann lit en direct sur la chaîne ZDF un poème dans lequel il présente le président turc comme « pervers » et zoophile. Ce dernier porte plainte en Allemagne pour insulte. L'humoriste est soutenu par les médias allemands. Pourtant, la chancelière Merkel qualifie le texte de « blessant ». En outre, en cas d'insulte à l'égard d'un représentant d'un État étranger, les autorités doivent vérifier la plainte avant de donner leur accord pour l'ouverture de poursuites. L'affaire met Angela Merkel dans l'embarras car elle doit soit s'en prendre à la liberté d'opinion en permettant les poursuites, soit susciter une crise avec la Turquie peu souhaitable dans le contexte actuel. Le 15 mai, la chancelière Merkel décide de donner suite à la demande de poursuites pénales mais ajoute qu'une réforme du code pénal aura lieu pour supprimer le paragraphe 103, qui permet une telle procédure et dispose que les insultes contre un représentant d'un État sont passibles de trois ans de prison.

Le 17 mai, le tribunal de grande instance de Hambourg interdit au journaliste satirique de déclamer publiquement sa « diatribe en vers » lue le 31 mars.

Le 23 avril, Angela Merkel visite avec Donald Tusk, en Turquie, le camp de Nizip 2, près de Gaziantep, où sont regroupés cinq mille réfugiés syriens dont mille neuf cents enfants.

Le 23 mai, après un entretien d'une heure avec le président turc en marge du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul, Angela Merkel exprime sa « profonde inquiétude » à propos des

réformes constitutionnelles en cours en Turquie.

2 juin 2016. **Arménie.** Le 2 juin, le Bundestag adopte une résolution qualifiant de « génocide » les massacres et déportations d'Arméniens de l'Empire ottoman pendant la Première Guerre mondiale. Il y a eu 1 voix contre et 1 abstention. La résolution regrette la complicité allemande à ces événements et veut encourager un travail de mémoire en vue d'une réconciliation entre Arméniens et Turcs. À la suite de ce vote, la Turquie rappelle son ambassadeur en Allemagne.

Le président Erdoğan déclare le 8 juin que les députés allemands d'origine turque ont « le sang corrompu » ! Il annonce aussi que cette décision « affecterait » les relations entre les deux pays. Les onze députés d'origine turque, dont Cem Özdemir, coprésident du groupe écologiste et principal instigateur de la résolution, et Aydan Özoğuz, secrétaire d'État SPD à l'intégration, ont voté en faveur de la résolution. La chancelière Merkel et le président du Bundestag, Norbert Lammert, qualifient ces propos d'« outrages » et de « menaces haineuses » le 10 juin.

30 avril-1^{er} mai 2016. **AfD.** Les deux mille quatre cents délégués du nouveau parti populiste Alternative pour l'Allemagne (AfD) tiennent leur congrès à Stuttgart après de bons succès aux élections locales. Ils affirment des positions très antimusulmanes, demandant l'interdiction des minarets, des appels des muezzins et du voile intégral. Ils se prononcent pour le retrait des troupes et des armes nucléaires en Allemagne, mais aussi pour le maintien de l'Allemagne dans l'OTAN pour l'influencer « de l'intérieur ». La dissolution du parti en Sarre en raison de ses liens avec des responsables néonazis n'est acquise

que de justesse. Les dirigeants les plus radicaux sont restés en retrait.

18 mai 2016. **Œcuménisme.** En tournée en Allemagne, le chœur de la chapelle Sixtine donne un concert le 18 mai à la Marienkirche de Lutherstadt Wittenberg, où Martin Luther célébra pour la première fois une messe en allemand avec communion sous les deux espèces. Cette tournée s'inscrit dans le cadre de « l'œcuménisme musical » lancé par Benoît XVI.

140 Juin 2016. **Énergie. Environnement.** L'Allemagne envisage de réduire la croissance du solaire et de l'éolien tout en continuant de subventionner le secteur du charbon.

20 juin 2016. **Capitale fédérale.** Il y a vingt-cinq ans, le Bundestag se prononçait de justesse par 338 voix contre 320 en faveur de Berlin comme capitale fédérale, au détriment de Bonn, capitale depuis 1949.

Le 26 avril 1994, la loi Berlin/Bonn organisait le transfert, mais Bonn devait rester le « centre administratif » de l'Allemagne tandis que le « cœur des fonctions gouvernementales » allait à Berlin. Six ministères (Santé, Éducation, Défense, Agriculture, Environnement, Aide au développement) ont toujours leur siège principal à Bonn. Les autres sont à Berlin mais ont un second siège à Bonn. Sur les dix-huit mille collaborateurs qui travaillent au sein des ministères fédéraux, six mille cinq cents travaillent à Bonn, onze mille cinq cents à Berlin.

Un déménagement total à Berlin n'est pas prévu, mais certains y pensent.

La façon dont s'est faite cette évolution aurait pu inspirer les concepteurs des nouvelles régions françaises, en évitant une centralisation au sein de celles-ci.

23 juin 2016. **Brexit.** À la suite du vote britannique en faveur de la sortie de l'Union européenne, l'Allemagne perd un allié libéral. La chancelière Merkel estime l'Europe « assez forte pour surmonter le Brexit », qu'elle « regrette ». Des divergences se manifestent dans la coalition. Le président du SPD, Sigmar Gabriel, et le président SPD du Parlement européen, Martin Schulz, publient le 24 juin un texte intitulé « Refonder l'Europe » qui comporte dix propositions. Ils souhaitent que la Commission devienne un « vrai gouvernement européen » contrôlé par le Parlement européen et une assemblée représentant les États membres. Ils demandent un « tournant de la politique économique » et « un pacte pour la croissance ». Ils veulent une politique étrangère renforcée et une lutte plus forte contre l'évasion fiscale. Ils souhaitent un « FBI européen » ainsi qu'une « politique d'immigration commune ». Ils requièrent enfin « une protection effective des droits fondamentaux ». Ils se démarquent d'Angela Merkel qui, le 24 juin, a laissé entendre ne pas souhaiter une relance institutionnelle. La Chancelière souhaite « temporiser ». Pourtant, elle déclare au Bundestag que « celui qui sort de la famille ne peut pas s'attendre à ce que tous ses devoirs disparaissent et que ses privilèges soient maintenus ». François Hollande ainsi que Matteo Renzi, le 27 juin viennent à Berlin, avant le Conseil européen des 28 et 29 juin.

ARABIE SAOUDITE

Avril-mai 2016. **Iran.** Des responsables iraniens et saoudiens se rencontrent à Riyad pour discuter du pèlerinage de La Mecque. On se souvient qu'en septembre 2015 quatre cents Iraniens étaient morts dans une bousculade. Le

12 mai, le ministre iranien de la Culture et de la Guidance islamique, Ali Jannati, considère que « les conditions ne sont pas réunies » et qu'« il est désormais trop tard » pour que les pèlerins iraniens aillent en pèlerinage, accusant l'Arabie saoudite de « sabotage ».

11 avril 2016. **Police religieuse.** Le 11 avril, le conseil des ministres décide que les membres du Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice, dit la Moutawa – la police religieuse –, chargée de veiller au bon respect de la morale wahhabite, ne pourront désormais plus interpeller, détenir ou pourchasser les personnes dont ils jugent le comportement offensant. Il y avait eu beaucoup d'abus à l'encontre de femmes et d'expatriés étrangers. La police ne pourra plus que signaler les « suspects » à la police civile et devra exercer sa mission de façon « courtoise et humaine ». C'est un gage de libéralisation de la part du vice-prince héritier, Mohammed ben Salmane.

25 avril 2016. **Économie.** Le 25 avril, le conseil des ministres, sous l'impulsion du prince Mohammed ben Salmane, approuve un vaste plan de réformes intitulé « Vision saoudienne à l'horizon 2030 », comportant notamment la création d'un fonds souverain de 2 000 milliards de dollars, le plus important au monde. Le plan doit diversifier l'économie saoudienne. On apprend que Jacques Attali figure parmi ceux qui ont conseillé pour ce plan.

AUTRICHE

1^{er}, 21, 27, 28 avril, 7 et 13 mai 2016. **Migrants. Italie.** Le 1^{er} avril, le ministre autrichien de la Défense, Hans Peter Doskozil, invite huit de ses homologues

d'Europe centrale et des Balkans. Il exige une mission européenne capable de défendre les frontières plus efficacement que Frontex.

Vienne veut construire une clôture à la frontière italienne et instaurer de nouveaux contrôles à partir du 1^{er} juin.

Le 21 avril, monseigneur Ägidius Zsifkovics, évêque d'Eisenstadt, dans le Burgenland, près de la frontière hongroise, annonce son refus de voir ériger une clôture antimigrants sur son diocèse, considérant qu'elle serait « contraire à l'esprit de l'Évangile et au message de François à l'Europe ». Il est par ailleurs coordinateur de la Commission des évêques de la Communauté européenne pour les questions des réfugiés, de la migration et de l'intégration.

Les autorités décident qu'à la mi-mai les demandeurs d'asile qui se feront enregistrer à l'intérieur du pays seront reconduits aux frontières sud et que les dossiers ne seront plus étudiés que là.

Le 27 avril, à une large majorité, l'Autriche adopte une loi d'« état d'urgence migratoire ». Les réfugiés afghans, syriens et irakiens auront un permis de séjour dont la durée sera limitée à deux ans. Ils devront prouver qu'ils sont persécutés dans leur pays. Une barrière de 370 mètres sera établie au col du Brenner, à la frontière austro-italienne.

S'exprimant le 28 avril devant le Parlement autrichien, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, se dit « préoccupé » par les politiques de « plus en plus restrictives » relatives aux migrants.

Le 7 mai, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, prévient qu'un rétablissement de contrôles au Brenner serait une « catastrophe politique » pour l'Europe. Le 13 mai, le gouvernement autrichien renonce aux contrôles au Brenner.

Ministre des Affaires étrangères, Sebastian Kurz suggère de s'inspirer de l'Australie et de ses centres de rétention offshore pour repousser les bateaux de migrants ou enfermer les demandeurs d'asile à Lesbos ou Lampedusa.

142 24 avril et 22 mai 2016. **Élection présidentielle. Chancelier.** Le candidat du FPÖ, extrême droite, Norbert Hofer, 45 ans, technicien supérieur de l'aviation, favorisé par la crise des migrants, est en tête au premier tour de l'élection présidentielle avec 35,1 % des voix, devant Alexander Van der Bellen, 72 ans, indépendant soutenu par Les Verts, d'une famille d'origine néerlandaise, leader du parti écologiste de 1997 à 2008, avec 21,3 %, Irmgard Griss, indépendante, soutenue par le parti centriste et europhile Neos (Nouvelle Autriche), ancienne juge à la Cour suprême (Oberster Gerichtshof), 69 ans, avec 18,9 %, Rudolf Hundstorfer, 64 ans, SPÖ, social-démocrate, ancien ministre des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs, 11,3 %, Andreas Khol, 75 ans, ÖVP, chrétien-démocrate, ancien président du Conseil national, avec 11,1 %, et Richard Lugner, chef d'entreprise, 83 ans, indépendant, avec 2,3 %. L'élimination des candidats des deux grands partis traditionnels, actuellement au pouvoir dans une grande coalition, est une première depuis 1945. La participation a été de 68,5 %, plus élevée de 6,4 points par rapport à 2010. Le résultat est un extraordinaire échec pour les partis de la coalition et le système politique autrichien.

Conséquence de ce résultat calamiteux pour les sociaux-démocrates, le chancelier Werner Faymann, 56 ans, au pouvoir depuis le 2 décembre 2008, en désaccord avec le SPÖ, démissionne le 9 mai. Le vice-chancelier, Reinhold Mitterlehner, 60 ans, ÖVP,

conservateur, assure l'intérim. Le poids du maire de Vienne, Michael Häupl, a été important dans cette démission, en vue d'envoyer un message aux électeurs entre les deux tours de la présidentielle. Le 13 mai, le SPÖ choisit Christian Kern, 50 ans, président de la compagnie nationale de chemins de fer, pour devenir chancelier. Il propose un « *new deal* » économique pour sauver la coalition. Le chancelier Kern refuse toute alliance avec le FPÖ, extrême droite.

Au second tour de l'élection présidentielle, Alexander Van der Bellen l'emporte de justesse avec 50,3 % des voix, contre 49,7 % à Norbert Hofer. Les Autrichiens de l'étranger ont fait la décision. En effet, après dépouillement des bulletins déposés dans les urnes en Autriche, c'est Norbert Hofer qui l'emportait avec 51,9 % des voix, contre 48,1 % à Alexander Van der Bellen. Mais après décompte des bulletins des Autrichiens de l'étranger, qui représentent 14 % du corps électoral, c'est Alexander van der Bellen qui est élu. La participation a été plus importante, avec 72,7 %, soit une progression de 4,2 points, ce qui a favorisé le vainqueur car deux cent mille des trois cent trente mille nouveaux votants lui ont apporté leur suffrage. Il a également bénéficié des voix d'Irmgard Griss et du SPÖ, et la majorité des femmes ont voté pour lui.

Il n'en reste pas moins qu'un électeur sur deux a voté pour l'extrême droite, donnant à celle-ci son meilleur résultat en Europe.

Alexander Van der Bellen aurait dû entrer en fonction le 8 juillet. Mais Norbert Hofer a invoqué des irrégularités, notamment dans le dépouillement des votes par correspondance, et formé un recours devant la Cour constitutionnelle. À la surprise générale, cette juridiction prestigieuse, création du grand Hans Kelsen, annule le second tour de l'élection. La Cour,

sans qu'il y ait forcément des fraudes, constate des irrégularités dans quatorze circonscriptions. Le mandat du président Heinz Fischer, social-démocrate, très populaire, en fonction depuis le 8 juillet 2004, se terminant le 8 juillet après deux

mandats, ses fonctions seront assurées par le présidium du Conseil national, composé de la présidente Doris Bures, social-démocrate, et de deux vice-présidents dont Norbert Hofer ! Le second tour aura lieu le 2 octobre.

Élection présidentielle en Autriche

PREMIER TOUR

Inscrits	6 382 507	
Votants	4 371 825	(68,5 %)
Nuls	92 655	
Suffrages exprimés	4 279 170	

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Norbert Hofer, FPÖ, populiste	1 499 971	35,05
Alexander Van der Bellen, Les Verts, DG	913 218	21,34
Irmgard Griss, indépendante	810 641	18,94
Rudolf Hundstorfer, SPÖ, social-démocrate	482 790	11,28
Andreas Khol, ÖVP, droite	475 767	11,12
Richard Lugner, indépendant	96 783	2,26

143

SECOND TOUR

Inscrits	6 382 507	
Votants	4 637 046	(72,7 %)
Nuls	164 875	
Suffrages exprimés	4 472 171	

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Alexander Van der Bellen	2 251 517	50,30
Norbert Hofer	2 220 654	49,70

BELGIQUE

Avril-juin 2016. **Terrorisme.** Le 1^{er} avril, l'aéroport de Bruxelles-Zaventem, frappé par un attentat le 22 mars, est rouvert partiellement. Le 7 avril, on apprend que Salah Abdeslam, arrêté le 18 mars 2016, ne sera pas extradé « avant plusieurs semaines » vers la France.

Mohamed Abrini, belgo-marocain, 31 ans, dernier suspect connu dans les

attentats du 13 novembre à Paris, est arrêté à Bruxelles le 8 avril ainsi que quatre autres suspects. Il est soupçonné d'avoir joué un rôle dans les attentats de Bruxelles. Il serait « l'homme au chapeau ».

Accusée par l'opposition d'avoir négligé des avis pointant des « défaillances graves » en matière de sécurité dans les aéroports, Jacqueline Galant, 42 ans, ministre de la Mobilité (transports), Mouvement réformateur, francophone, proche du

Premier ministre, Charles Michel, démissionne le 15 avril et est remplacée par François Bellot, 62 ans, issu du même parti, le 18 avril.

Le 17 avril, un hommage est rendu aux victimes des attentats lors d'une « marche contre la terreur et la haine ». La veille, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, avait eu des propos choquants à l'égard des musulmans.

Le 27 avril, Salah Abdeslam est transféré en France et placé à l'isolement à la prison de Fleury-Mérogis.

144 Les événements sont l'occasion pour Jan Jambon, NVA, nationaliste flamand, numéro deux du gouvernement, de multiplier les provocations.

Le 29 avril, deux hommes sont inculpés à Birmingham pour avoir fourni de l'argent à Mohamed Abrini.

20 avril 2016. **Allemagne. Énergie nucléaire.** L'Allemagne demande à la Belgique l'arrêt temporaire de ses réacteurs nucléaires Tihange 2 et Doel 3, rouverts respectivement en décembre 2015 et en janvier 2016. La Belgique conteste tout risque. La ministre de la Santé décide de doter l'ensemble de la population belge, soit 11 millions de personnes, de pilules d'iode, alors que la mesure jusqu'à maintenant ne concernait que les populations dans un périmètre de vingt kilomètres autour de Tihange et de Doel, ainsi que des centres de recherche nucléaire de Fleurus et de Mol.

BRÉSIL

3 avril 2016. **Président de la Chambre des députés.** Le président de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, 57 ans, Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), député évangélique ultraconservateur, membre du Renouveau charismatique, animateur de

la campagne contre la présidente Dilma Rousseff, en fonction depuis le 1^{er} février 2015, est impliqué dans l'affaire des *Panama Papers*. Cent six sociétés clandestines liées au scandale Petrobras y apparaissent. Depuis août 2015, il est accusé de corruption et de blanchiment d'argent par le procureur général de la République.

Le 5 mai 2016, il est suspendu de ses fonctions de député et, de ce fait, de président de la Chambre par le procureur général Rodrigo Janot du Tribunal suprême, qui l'accuse d'user de ses fonctions « de façon illicite pour empêcher que les investigations à son encontre n'arrivent à terme ».

Le 14 juin, la commission d'éthique de la Chambre recommande sa destitution et il préfère démissionner le 7 juillet 2016.

9 avril 2016. **Présidente.** Le 4 avril, l'avocat général, l'ancien ministre de la Justice José Eduardo Cardoso, invoque, devant les députés chargés d'examiner la procédure de destitution de la présidente Rousseff, l'absence de « crime en responsabilité » et estime la destitution contraire à la Constitution. Le 9 avril, la Présidente écrit sur sa page Facebook qu'elle ne démissionnera pas. Marina Silva, ancienne sénatrice, dirigeante du parti écologiste Rede, une des rares personnalités épargnées par les scandales, vaincue lors de l'élection présidentielle de 2014 alors qu'elle figurait parmi les favoris, demande une nouvelle élection.

Le 11 avril, après une séance difficile de onze heures, une commission parlementaire recommande la destitution de la présidente Rousseff par 38 voix contre 27.

Dans la nuit du 14 au 15 avril, le Tribunal suprême fédéral rejette un recours de Dilma Rousseff, accusée de maquillage de comptes publics, visant à faire bloquer la procédure de destitution à son encontre.

Le 17 avril, la Chambre des députés, par 367 voix contre 137, se prononce en faveur d'une procédure de destitution contre la présidente Rousseff. C'est un sévère revers pour cette dernière.

Le combat contre la présidente Rousseff est mené par une avocate de São Paulo, Janaína Paschoal, qui est la co-auteure de la demande de destitution déposée en décembre.

Le 2 mai, le parquet brésilien demande au Tribunal suprême l'ouverture d'une enquête pour corruption concernant le chef de l'opposition, Aécio Neves, l'un des instigateurs de la procédure de destitution contre Dilma Rousseff.

L'action visant à la destitution de Dilma Rousseff est plus une tentative de prise de pouvoir par la droite qu'une véritable lutte contre la corruption.

Le 3 mai, le procureur général du Brésil demande l'ouverture d'une enquête sur la présidente Rousseff et sur son prédécesseur, Lula, pour obstruction à la justice. Le 6 mai, une commission du Sénat approuve un rapport préconisant la suspension de Dilma Rousseff. Le 9 mai, la destitution est remise en cause par Waldir Maranhão, Parti progressiste, président par intérim de l'Assemblée nationale depuis la mise à l'écart de José Eduardo Cunha. Waldir Maranhão annule le vote du 17 avril, estimant que plusieurs irrégularités ont été commises et que « le droit à une pleine défense de la présidente » n'a pas été respecté. Mais, quelques heures plus tard, il revient sur cette annulation !

Le 10 mai, les avocats de Dilma Rousseff saisissent le Tribunal suprême pour faire cesser la procédure de destitution.

Le 12 mai, le Sénat vote l'*impeachment* de la présidente Rousseff par 55 voix contre 22. En conséquence, elle est suspendue pour cent quatre-vingts jours en attendant d'être jugée. Elle est remplacée

par Michel Temer, 76 ans, fils d'immigrés libanais, président du PMDB, catholique maronite, avocat, professeur de droit constitutionnel, qui était vice-président depuis le 1^{er} janvier 2011, dont le nom est mentionné dans le scandale Petrobras, et qu'elle accuse de « coup d'État » institutionnel. La destitution définitive sera prononcée si une majorité des deux tiers est atteinte au Sénat constitué en Haute Cour.

Le 23 mai, Romero Juca, ministre de la Planification, PMDB, proche du président intérimaire Temer, est écarté du gouvernement à la suite de la révélation par le quotidien *Folha de São Paulo* d'une écoute téléphonique montrant qu'il a soutenu l'*impeachment* pour gêner la justice dans l'affaire Petrobras.

Le 30 mai, le ministre de la Transparence (*sic*), Fabiano Silveira, démissionne après la divulgation d'un enregistrement dans lequel on l'entend critiquer l'enquête sur le scandale Petrobras. Le même jour, Aldemir Bendine, directeur général de Petrobras, démissionne « pour ne pas nuire au groupe ». Il est remplacé par l'ingénieur Pedro Parente.

Symbole de la lutte anticorruption, surnommé « le Japonais de la Fédérale » en raison de ses origines, Newton Ishii est condamné en appel à plus de quatre ans de prison dans une affaire de contrebande à la frontière paraguayenne.

Des manifestations contre le gouvernement Temer ont lieu le 10 juin à São Paulo et dans une trentaine de villes sur l'instigation du Parti des travailleurs.

CANADA

1^{er} avril 2016. **Migrants.** Le Canada annonce l'accueil de dix mille autres réfugiés syriens, après en avoir fait venir vingt-six mille deux cents depuis novembre et la nomination de Justin Trudeau en tant que Premier ministre.

2 avril 2016. **Autochtones.** Le village autochtone d'Attawapiskat, dans le nord de l'Ontario, deux mille habitants, connaît une vague sans précédent de suicides. On enregistre onze tentatives pour le seul 2 avril, après vingt-huit tentatives en mars et une centaine depuis septembre. L'état d'urgence y a été proclamé le 9 avril. Le 11 avril, le gouvernement fédéral promet une aide de 8,4 milliards de dollars canadiens (5,8 milliards d'euros) pour un village aux maisons insalubres, surpeuplées, avec peu de services et un chômage généralisé. Entre la fin du XIX^e siècle et 1996, les enfants y étaient arrachés à leurs parents et envoyés dans des pensionnats. L'État a présenté des excuses officielles en 2008.

31 mai 2016. **Suicide assisté.** Le gouvernement dépose le 14 avril un projet de loi visant à légaliser le suicide assisté. Des représentants des religions catholique, évangélique, juive et musulmane, ainsi qu'un membre de l'Armée du salut, tiennent le 19 avril une conférence de presse commune contre ce projet. En février 2015, la Cour suprême avait contraint le gouvernement à dépenaliser l'euthanasie.

Le 31 mai, la Chambre des communes adopte le projet de loi C-14 par 186 voix contre 137. L'aide médicale à mourir sera accessible aux « adultes consentants et responsables, souffrant d'une maladie grave, incurable et irréversible, et dont la mort est raisonnablement prévisible ». Les conservateurs et les néodémocrates ont voté contre. Le Sénat approuve le texte le 17 juin.

CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

Avril-juin 2016. **Religion.** Ding, femme de Li Jiangong, pasteur du Henan, est

morte après avoir été enterrée vivante alors qu'elle tentait de défendre son église contre les pelleteuses.

3 avril 2016. **Paradis fiscaux.** Huit membres du collectif dirigeant du Parti communiste sont cités dans les *Panama Papers*, mais les médias omettent de citer ces cas. On retrouve les noms de Bo Xilai, grand rival du président Xi Jinping, condamné à la prison à vie pour corruption, et du milliardaire hongkongais Joseph Lau.

10 avril, 30 mai, 4, 16 et 29 juin 2016. **Hong Kong.** Quelques mois après la fondation du parti Younginspiration, à la suite du mouvement des parapluies de novembre 2014, revendiquant l'indépendance, un autre mouvement indépendantiste, Demosistō, est créé le 10 avril.

Les licenciements et les agressions se multiplient contre les journalistes peu favorables à Pékin.

Nos gouvernants auraient dû y penser en 1830, 1848, 1944 ou 1968. Les autorités chinoises scellent à la colle les pavés du centre de Hong Kong, voulant éviter toute manifestation lors de la venue le 18 mai du numéro trois du régime, Zhang Dejiang.

Mai 2016. **Mer de Chine méridionale.** Pékin critique la prise de position du G7 sur la mer du Sud. La Chine installe des îles artificielles, notamment dans les Spratleys.

19 mai et 29 juin 2016. **Propagande. Censure.** Dans une enquête publiée le 19 mai, trois politistes américains de Harvard, Stanford et San Diego, après examen de quarante-quatre mille messages publiés sur des réseaux sociaux, révèlent que les auteurs des messages de propagande sont des fonctionnaires

qui, en partie, font cela en sus de leur travail et gracieusement, alors qu'on croyait qu'ils étaient le fait de citoyens anonymes payés un demi-yuan par post et qu'on surnommait les *wumao* (cinquante centimes).

25 juin 2016. **Russie.** Vladimir Poutine rencontre Xi Jinping le 25 juin à Pékin, scellant un rapprochement avec la Chine contre les positions des États-Unis, en Ukraine et en Syrie, d'une part, et dans la mer de Chine, d'autre part.

COLOMBIE

15 mai 2016. **FARC.** À la suite d'un accord conclu le 15 mai avec le gouvernement dans le cadre des négociations à Cuba, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) s'engagent « à faire partir les mineurs de 15 ans dès qu'un accord sur le plan transitoire aura été trouvé ». Les mineurs non suspectés de crimes graves seront amnistiés.

Un cessez-le-feu définitif est signé à La Havane le 23 juin entre les FARC et le gouvernement, devant mettre fin à un conflit de cinquante ans. Les sept mille combattants des FARC se regrouperont dans vingt-trois zones de démolition et huit campements où leur sécurité sera garantie, et ils remettront leurs armes aux membres d'une mission des Nations unies.

CROATIE

16 juin 2016. **Gouvernement.** À la suite de la démission pour conflit d'intérêts, le 15 juin, du vice-Premier ministre, Tomislav Karamarko, président du HDZ (Union démocratique de la Croatie), les députés adoptent par 125 voix contre 15 et 2 abstentions, le 16 juin, une motion de défiance à l'encontre du gouver-

nement de Tihomir Orešković, en place depuis cinq mois, très décrié pour son attitude droitière, son révisionnisme et sa volonté de contrôler les médias. Cinq jours plus tard, Tomislav Karamarko démissionne de la présidence de son parti. Le 20 juin, le Parlement vote sa dissolution, conduisant à de nouvelles élections avant la mi-septembre.

ÉGYPTE

7-11 avril et 20 juin 2016. **Territoire. Arabie saoudite.** Le roi Salman effectue une visite de cinq jours en Égypte, pays dont il apparaît comme le parrain.

L'annonce faite le 9 avril d'un accord rétrocédant les îles de Tiran et Sanafir, face à Charm el-Cheikh, historiquement saoudiennes mais sous la protection de l'Égypte depuis 1950, crée un débat très vif, d'autant plus que les militaires avaient accusé le président Mohamed Morsi d'avoir voulu vendre le Sinaï au Qatar et céder le triangle d'Hala'ib au Soudan. Ces îles commandent le détroit de Tiran et l'accès au port israélien d'Eilat; elles avaient été occupées par Israël de 1967 à 1979. La Constitution pose que toute modification des frontières doit être approuvée par référendum avant un vote du Parlement.

Sur recours de Malek Adly, avocat arrêté en mai, et de ses confrères, la cour administrative annule la décision le 20 juin. Le gouvernement fait appel auprès de la Cour administrative suprême.

ESPAGNE

3 et 15 avril 2016. **Paradis fiscaux.** María del Pilar de Borbón, 79 ans, présidente de la Croix-Rouge espagnole, membre du Comité international olympique, sœur de l'ancien roi Juan Carlos I^{er}, ainsi que le footballeur argentin Lionel Messi, jouant en Espagne, et le cinéaste

Pedro Almodóvar sont évoqués dans les *Panama Papers*.

7, 26 avril et 26 juin 2016. **Gouvernement. Dissolution. Élections législatives.** Les négociations entre le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), Podemos et Ciudadanos pour former un gouvernement échouent le 7 avril. Le représentant de Podemos a annoncé que les militants du parti seront appelés à voter entre le 14 et le 16 avril sur l'attitude à adopter. Cela pourrait conduire à de nouvelles élections en juin.

148 Le 18 avril, 88,2 % des militants de Podemos votent contre un « gouvernement basé sur le pacte Rivera-Sanchez », visant l'accord entre le PSOE et Ciudadanos.

Le 26 avril, ayant constaté qu'aucun candidat ne peut former le gouvernement, le roi Felipe VI dissout les Cortes le 3 mai et fixe des élections au 26 juin.

C'est le Parti populaire (PP) de Mariano Rajoy qui arrive en tête avec 137 élus

(+ 14) et 33,1 % des voix, devant le PSOE (qui avait craint d'être relégué à la troisième place), avec 85 sièges (- 5) et 22,7 % des voix. La coalition de gauche Unidos Podemos réunissant Podemos de Pablo Iglesias et Izquierda Unida d'Alberto Garzón est troisième, avec 21,26 % et 71 élus (Podemos se présentait avec des alliances différentes selon les circonscriptions), et Ciudadanos quatrième, avec 13,1 % et 32 sièges (- 8). La Gauche républicaine de Catalogne a 9 élus (=) avec 2,6 %, Convergence démocratique de Catalogne 8 élus (=) avec 2,0 % et le Parti nationaliste basque 5 élus (- 1) avec 1,2 %.

La participation a été l'une des plus faibles avec 69,83 %.

Le PP, s'il sort renforcé, ne dispose pas de la majorité absolue de 176 sièges, même avec l'appui de Ciudadanos. La situation est donc toujours bloquée, avec un quadripartisme succédant au bipartisme d'antan.

Élections législatives en Espagne

CONGRÈS DES DÉPUTÉS

Inscrits	34 597 844	
Votants	24 161 083	(69,83 %)
Blancs	225 888	
Nuls	178 521	
Suffrages exprimés	23 756 674	

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti populaire (PP)	7 906 185	33,14	137 (+ 14)
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	5 424 709	22,66	85 (- 5)
Unidos Podemos	3 201 170	13,37	45
Ciudadanos-Parti de la citoyenneté	3 123 769	13,05	32 (- 8)
En Comú Podem-Guanyem el Canvi (gauche radicale catalane)	848 526	3,55	12 (=)
Compromís-Podemos-EUPV A la valenciana	655 895	2,74	9 (=)
Gauche républicaine de Catalogne-Catalogne oui	629 294	2,63	9 (=)

Convergence démocratique de Catalogne	481 839	2,01	8 (=)
En Marea (Podemos galicien)	344 143	1,44	5 (-1)
Euzko Alderdi Jeltzalea (Parti nationaliste basque, PNV)	286 215	1,20	5 (-1)
Parti animaliste contre la maltraitance animale	284 848	1,19	
Euskal Herria Bildu, gauche patriotique basque	184 092	0,77	2 (=)
Coalition canarienne-Parti nationaliste canarien	78 080	0,33	1 (=)
Zéro coupe budgétaire-Groupe vert	51 742	0,22	
Union Progrès et Démocratie	50 282	0,21	
Vox, dissidents du PP	46 781	0,20	
Bloc nationaliste galicien	44 902	0,19	
Parti communiste des peuples d'Espagne	26 553	0,11	
34 autres partis	87 649	0,31	

149

SÉNAT

<i>Partis</i>	<i>sièges</i>
Parti populaire (PP)	130 (+6)
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	43 (-4)
Gauche républicaine de Catalogne- Catalogne oui	10 (+4)
Unidos Podemos	8
Euzko Alderdi Jeltzalea (Parti nationaliste basque, PNV)	5 (-1)
En Comú Podem-Guanyem el Canvi	4 (=)
Compromís-Podemos- EUPV A la valenciana	3 (+2)
Convergence démocratique de Catalogne	2 (-4)
En Marea (Podemos galicien)	1 (-1)
Groupement socialiste de La Gomera	1 (=)
Coalition canarienne-Parti nationaliste canarien	1 (=)

ÉTATS-UNIS

Avril-juin 2016. **Élection présidentielle.** Les républicains sont très divisés par la candidature de Donald Trump. Les Latinos se mobilisent pour Hillary Clinton après les propos anti-immigrés du magnat républicain.

Le 19 avril a lieu la primaire dans l'État de New York. Auparavant, un mouvement

anti-Trump a tenté de se structurer. Un réseau national «Stop Trump», monté par cinq activistes en mars, se met en place. Afin de contrer la percée de Donald Trump, Ted Cruz et John Kasich décident le 24 avril d'unir leurs efforts pour les élections dans l'Indiana, l'Oregon et le Nouveau-Mexique. Mais la stratégie anti-Trump échoue le 26 avril. Donald Trump l'emporte dans cinq États (Connecticut,

Delaware, Maryland, Pennsylvanie, Rhode Island).

Hillary Clinton l'emporte dans quatre de ces cinq États et franchit la barre symbolique des deux mille délégués alors qu'il lui en faut 2 383.

Le 30 avril, Barack Obama apporte avec humour son soutien à Hillary Clinton, déclarant lors du dîner de l'Association des correspondants de la Maison Blanche : « L'année prochaine quelqu'un d'autre sera exactement à ma place, et tout le monde se demande bien qui elle sera... »

Le 1^{er} mai, Donald Trump accuse la Chine de « violer » les États-Unis.

150 Le 3 mai se tient la primaire en Indiana. Donald Trump remporte 53 % (57 délégués) des voix, contre 37 % à Ted Cruz, qui annonce qu'il suspend sa campagne, 8 % à John Kasich, 1 % à Ben Carson, 1 % à Jeb Bush et 0,5 % à Marco Rubio. Le lendemain, John Kasich renonce à son tour. Désormais, Donald Trump est en principe assuré de l'investiture. Chez les démocrates, Bernie Sanders obtient 53 % (44 délégués) des voix, contre 47,5 % (46 délégués) à Hillary Clinton – 2 délégués n'étant pas engagés.

Président de la Chambre des représentants, le républicain Paul Ryan déclare le 5 mai ne pas être encore prêt à soutenir Donald Trump. Le 6 mai, Jeb Bush déclare également qu'il ne voterait pas pour Trump.

La NRA (National Rifle Association, puissant lobby des armes) tient sa convention annuelle le 19 mai, à Louisville, dans le Kentucky, au cours de laquelle intervient Donald Trump. Il propose la suppression des *gunfree zones*, lieux où les armes sont interdites, comme les écoles, et il veut qu'un permis de port d'armes obtenu dans un État soit valable sur l'ensemble du territoire. La NRA appelle le 20 mai à voter Trump.

Le 23 mai, Donald Trump publie une

vidéo montage consacrée aux aventures extraconjugales de Bill Clinton.

Le 24 mai, Hillary Clinton ayant refusé un dernier débat avec Bernie Sanders, celui-ci le propose à Donald Trump, qui accepte le 26 mai, proposition sans précédent car les débats entre partis sont limités aux candidats investis dans les semaines précédant l'élection. Trump franchit le seuil des 1 237 délégués nécessaires pour être investi.

Le 9 juin, Barack Obama accorde officiellement son soutien à Hillary Clinton, après avoir rencontré Bernie Sanders.

La tuerie dans une boîte gay d'Orlando, en Floride, le 12 juin, est l'occasion pour Donald Trump de relancer ses attaques contre l'islam et l'immigration. Le président Obama estime que la campagne de Trump cultive un esprit « dangereux ».

À la fin de ces primaires, Hillary Clinton a gagné 2 766 délégués, contre 1 893 pour Bernie Sanders.

Côté républicain, Donald Trump a 1 441 délégués, Ted Cruz 551, Marco Rubio 173, John Kasich 161, 146 étant sans engagement ou en faveur d'autres candidats.

Le 18 juin, Michael Sandford, britannique, 19 ans, tente de tuer Donald Trump à Las Vegas.

À la suite d'un certain nombre de controverses, Trump limoge le 20 juin son directeur de campagne, Corey Lewandowski, qui défendait le style non conventionnel du candidat, et Michael Caputo, conseiller en communication.

En raison des déclarations misogynes, anti-immigrés et hostiles aux minorités, Apple décide de ne pas sponsoriser la convention du Parti républicain.

Le 24 juin, Bernie Sanders annonce qu'il voterait pour Hillary Clinton en novembre mais qu'il entend poursuivre sa campagne pour influencer sur le programme.

Représentant 12 % des électeurs, le vote latino sera déterminant.

Du 13 au 16 avril a lieu la convention du Parti de la Constitution à Salt Lake City, capitale de l'Utah. Darrell Castle, 67 ans, avocat de Memphis, dans le Tennessee, est désigné comme candidat avec 184 voix, contre 103,5 à Scott Copeland, originaire du Texas. Scott Bradley est désigné comme candidat à la vice-présidence par acclamations.

Du 27 au 29 mai se tient la convention du Parti libertaire à Orlando. Gary Johnson, 63 ans, ancien gouverneur républicain du Nouveau-Mexique, homme d'affaires, progressiste sur les questions sociales, hostile à la limitation de l'immigration, est désigné comme candidat à la présidence et William Weld, 70 ans, ancien gouverneur du Massachusetts, comme candidat à la vice-présidence.

Avril et 23 juin 2016. **Mexique. Immigrés. Cour suprême.** Les États-Unis expulsent, pour des délits mineurs, des Mexicains qui avaient intégré l'armée américaine.

L'absence d'un neuvième juge à la Cour suprême conduit à une situation de blocage. Ainsi, le 23 juin, la Cour bloque le projet du président Obama visant à régulariser plus de cinq millions de personnes en situation irrégulière. Les juges se sont partagés quatre contre quatre, ce qui conduit à confirmer deux décisions, l'une du tribunal fédéral de Brownsville, dans le Texas, en première instance et l'autre en appel par celui de La Nouvelle-Orléans. Barack Obama, devant l'opposition des républicains, avait décidé en novembre 2014 d'user de pouvoirs exécutifs pour faire passer une réforme sur la légalisation de clandestins. Vingt-six États dont le Texas avaient accusé le Président d'outrepasser ses pouvoirs. (Cour suprême, *United States et al. Petitioners v. Texas et al.*, 15-674, 23 juin 2016.)

3 avril 2016. **Paradis fiscaux.** L'administration se montre prudente, déclarant seulement qu'elle examine les révélations des *Panama Papers*.

Depuis 2011, le Panama est obligé de collaborer avec les États-Unis.

Selon l'ONG Oxfam, les cinquante plus grandes entreprises américaines auraient placé 1 400 milliards de dollars dans des paradis fiscaux.

Le procureur fédéral du district de New York ouvre une enquête criminelle liée aux *Panama Papers*.

8 avril 2016. **Climat.** Le 8 avril, le juge Thomas Coffin du district fédéral de l'Oregon déclare recevable la plainte de vingt et un jeunes âgés de 9 à 19 ans qui accusent le gouvernement de ne pas les protéger contre le réchauffement climatique. Cette plainte, déposée en août 2015, affirme que le droit constitutionnel des plaignants à « la vie, la liberté et la propriété » est violé par la lenteur de l'administration à limiter la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Est notamment invoquée la doctrine du *public trust*, selon laquelle le gouvernement est garant des ressources naturelles qui forment le bien commun de tous les Américains.

13 mai 2016. **Peine de mort.** La société pharmaceutique américaine Pfizer annonce sur son site internet qu'elle refuse que sept de ses produits soient utilisés dans les exécutions capitales, rejoignant ainsi la décision des autres industriels du médicament. Il devient de plus en plus difficile aux États non abolitionnistes de confectionner le cocktail légal car l'Union européenne interdit aux groupes pharmaceutiques d'exporter les produits pouvant être utilisés pour la torture, les traitements cruels ou les exécutions capitales.

20 avril, 17 mai, 12 et 22 juin 2016. **Cour suprême. Terrorisme. Daech. Iran.** Le 20 avril, la Cour suprême valide une procédure permettant aux familles des victimes de l'attentat contre le contingent américain au Liban en 1983 d'obtenir le gel des avoirs iraniens (Cour suprême, *Bank Markazi, Aka Central Bank of Iran v. Peterson et al.*, 14-770, 20 avril 2016).

152

Le 17 mai, le Sénat adopte le *Justice against Sponsors of Terrorism Act* présenté conjointement par le sénateur démocrate de New York Chuck Schumer et le sénateur républicain du Texas John Cornyn, permettant aux citoyens américains de poursuivre des États qui auraient assisté « directement ou indirectement » des organisations impliquées dans « des activités terroristes contre les États-Unis », ce qui remet en cause le principe de l'immunité des États. L'initiative fait référence au 11-Septembre. Elle gêne l'administration Obama.

Le 12 juin, à Orlando, en Floride, avec une arme de poing et un fusil d'assaut, Omar Mateen, 21 ans, prend en otages des clients d'une boîte fréquentée par des homosexuels et tue quarante-neuf personnes. Il est abattu. Donald Trump utilise l'événement pour attaquer les musulmans. Barack Obama réagit vivement, considérant que la campagne de Trump cultive un « esprit dangereux », et vient à Orlando le 16 juin rencontrer les familles des victimes. Il insiste sur le contrôle des armes : « Ceux qui défendent un accès facile aux fusils d'assaut devraient rencontrer ces familles », et appelle les sénateurs « à se montrer à la hauteur », le 21 juin. Le matin même, les sénateurs démocrates ont obtenu qu'une proposition de loi limitant l'accès aux armes pour les personnes suspectées de planifier un attentat terroriste soit examinée.

Afin de protester contre l'attitude de

la majorité républicaine à propos de la législation sur le contrôle des armes, des démocrates occupent l'hémicycle de la Chambre des représentants du 22 juin midi au 23 juin midi en scandant : « Pas de loi, pas de congés », afin que la session parlementaire se poursuive jusqu'à ce que les républicains acceptent de procéder à un vote à ce sujet.

Juin 2016. **CIA. Torture.** De nouveaux documents déclassifiés de la CIA montrent comment des équipes médicales ont encouragé et encadré les techniques de torture utilisées sur les suspects des attentats du 11-Septembre.

GRANDE-BRETAGNE

3 avril 2016. **Paradis fiscaux.** Ian Cameron, père du Premier ministre, est impliqué dans l'affaire des *Panama Papers*. Le 8 avril, David Cameron tente de s'expliquer sur ITV. Il admet avoir détenu des parts dans le fonds fiduciaire de son père immatriculé aux Bahamas alors qu'il était leader de l'opposition, mais déclare les avoir vendues avant de prendre ses fonctions de Premier ministre en 2010. L'intervention ne convainc pas. Le 10 avril, il rend publiques ses déclarations d'impôts des six dernières années. Mais la presse s'interroge sur un don de 240 000 euros reçu de sa mère et sur lequel il n'a pas payé de droits de succession. Plusieurs autres responsables politiques publient également leurs feuilles d'imposition le 11 avril, dont le chancelier de l'Échiquier, George Osborne, le maire de Londres, Boris Johnson, et le leader travailliste, Jeremy Corbyn.

L'inaction du Royaume-Uni en la matière est scandaleuse. Les paradis fiscaux sont essentiellement sept des quatorze territoires d'outre-mer britanniques (îles

Caïmans, îles Turques-et-Caïques, Bermudes, Anguilla, îles Vierges britanniques et Montserrat) et les dépendances européennes de la Couronne (île de Man, Jersey, Guernesey, Gibraltar). Pourtant, le 12 mai, le Royaume-Uni accueille un sommet consacré à la lutte contre la corruption, ce qui peut sembler paradoxal. David Cameron annonce des mesures pour lutter contre l'argent sale dans l'immobilier au Royaume-Uni. Mais qu'en est-il dans les territoires extérieurs ?

5 mai 2016. **Élections municipales.** Il fallait renouveler 2 743 sièges de conseillers municipaux dans cent vingt-quatre assemblées locales, les maires de Londres, de Bristol, de Liverpool et de Salford, les parlements régionaux d'Écosse, du pays de Galles et d'Irlande du Nord, le 5 mai.

Sadiq Khan, 46 ans, avocat, député de Tooting, quartier populaire dans lequel il est né et où il vit toujours, fils d'un chauffeur de taxi et d'une couturière immigrés pakistanais, candidat travailliste, affronte le conservateur Zac Goldsmith, 41 ans, député de Richmond Park, multimillionnaire, fils de l'homme d'affaires milliardaire James Goldsmith, décédé en 1997, pour succéder au conservateur Boris Johnson, à la tête de la ville depuis huit ans et devenu l'une des figures de proue du Brexit. Sadiq Khan l'emporte largement face à onze candidats avec 57 % des voix et après une campagne nau-séabonde à son égard de la part de Zac Goldsmith, qui n'en recueille que 43 %.

Le même jour ont lieu des élections en Écosse, au pays de Galles et en Irlande du Nord pour désigner les assemblées régionales.

Si les travaillistes limitent leur échec en Angleterre, ils subissent un grave revers en Écosse, où ils reculent à la troisième place derrière le grand vainqueur, le Parti

national écossais et les conservateurs. Au pays de Galles, le Labour conserve la direction du gouvernement. En Irlande du Nord, le Parti unioniste démocrate est en tête.

11 juin 2016. **Reine.** Élisabeth II célèbre officiellement son quatre-vingt-dixième anniversaire, même si elle est née le 26 avril 1926. Montée sur le trône le 6 février 1952, elle règne depuis soixante-quatre ans, son règne étant actuellement le second par la durée derrière celui du roi de Thaïlande, qui règne depuis soixante-dix ans.

23 juin 2016. **Brexit.** La campagne est lancée officiellement le 15 avril.

La commission électorale désigne les organisations « Vote Leave » favorable au Brexit et composée principalement de conservateurs eurosceptiques, dont Boris Johnson, et « The In Campaign » (« Britain stronger in Europe », présidé par Stuart Rose, ancien patron de Marks & Spencer), favorable au maintien (*remain*) comme organisations leaders, écartant le « Go (Grassroots Out) Movement » de Nigel Farage, leader de l'UKIP.

Le 14 avril, Jeremy Corbyn, pourtant eurosceptique qui avait voté contre l'entrée du Royaume-Uni en 1975 et contre le traité de Lisbonne en 2008, se prononce pour le *remain* « malgré les défauts » de l'Union européenne.

Le 18 avril, le Trésor britannique met en garde contre le coût économique d'un Brexit. Dans un document de quelque deux cents pages, une étude réalisée par des fonctionnaires du ministère de l'Économie, il ressort que le Brexit coûterait 4 300 livres sterling (5 390 euros) à chaque famille britannique. Le 27 avril, le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Ángel Gurría, confirme cette analyse.

Le 22 avril, le président Obama vient soutenir les partisans du maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne.

Le projet de Marine Le Pen de venir faire campagne pour le Brexit rencontre l'hostilité des europhobes britanniques, et Gisela Stuart, coprésidente de Vote Leave, demande à la ministre de l'Intérieur, Theresa May, de « refuser l'entrée » du Royaume-Uni à Marine Le Pen en raison de ses « opinions extrémistes ».

154 Le 8 mai, le baron Evans of Weardale et John Sawers, anciens chefs des services de renseignement MI5 et MI6, déclarent que le Brexit serait un danger pour la sécurité du Royaume-Uni. Le 10 mai, cinq anciens secrétaires généraux de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord reprennent dans le *Telegraph* le même argument.

Le 13 mai, Christine Lagarde, directrice du Fonds monétaire international (FMI), considère que les conséquences d'un Brexit vont « d'assez négatives à très, très négatives ».

Le 15 mai, trois cent six patrons de PME prennent position pour le Brexit. De façon choquante voire scandaleuse, Boris Johnson compare l'Union européenne à Hitler. Le nouveau maire de Londres, Sadiq Khan, est pour le maintien dans l'Union.

L'Irlande est hostile au Brexit. Le G7 réuni les 20 et 21 mai à Akiu, près de Sendai, au Japon, met en garde contre le Brexit.

Le Parti travailliste est divisé et sa campagne bien faible, mettant en cause le leadership de Jeremy Corbyn. Le 4 juin, six anciens chefs du Labour (Neil Kinnock, Margaret Beckett, Tony Blair, Gordon Brown, Harriet Harman et Ed Miliband) appellent au maintien. Le 6 juin, dans une lettre au *Guardian*, les responsables de dix syndicats font de même.

Outre les citoyens britanniques, les

Irlandais et les ressortissants de cinquante-trois pays du Commonwealth vivant au Royaume-Uni ou à Gibraltar, ainsi que les expatriés britanniques ayant été inscrits sur les listes électorales depuis moins de quinze ans, peuvent participer au référendum. Les ressortissants du Commonwealth s'estiment désavantagés par rapport aux travailleurs de l'Union européenne. Le dernier jour avant la clôture des inscriptions, le 7 juin, cinq cent mille électeurs se sont inscrits, mais une panne en a empêché d'autres, obligeant à prolonger la procédure jusqu'au 9 juin.

Le 16 juin, la députée travailliste de Batley et Spen, Jo Cox, 41 ans, mère de deux enfants, est assassinée à Birstall, près de Leeds. Très engagée dans les organisations caritatives, elle était fortement impliquée dans la campagne pour le maintien. Sa mort tragique n'empêchera pas le divorce avec l'Union.

Après trois jours de deuil, la campagne reprend le 19 juin. Le lendemain, la Chambre des communes rend hommage à Jo Cox.

On compte 46,5 millions d'inscrits, ce qui est plus que pour les législatives de 2015.

C'est le Brexit qui l'emporte par 51,9 % des voix contre 48,1 %. La participation a été de 72,2 %.

On observe une division géographique du Royaume-Uni : le Brexit triomphe en Angleterre (53,4 %), principalement dans les West Midlands, le Yorkshire et le Nord-Est, ainsi qu'au pays de Galles (52,5 %), mais Londres a voté le maintien. L'Écosse, avec 62,0 %, et l'Irlande du Nord, avec 55,8 %, ont voté pour le *remain*.

En Écosse, le Parti national écossais évoque un nouveau référendum sur l'indépendance et, en Irlande du Nord, le Sinn Féin un référendum sur l'union avec l'Éire.

Gibraltar participe au référendum et

se prononce à 95,9 % pour le maintien dans l'Union européenne. C'est la première fois que les Gibraltariens votent à un référendum intéressant l'ensemble du Royaume-Uni. Madrid propose une souveraineté partagée entre l'Espagne et le Royaume-Uni pour que le territoire ait accès au marché intérieur de l'Union.

Le vote montre aussi une fracture démographique, les jeunes ayant voté pour le maintien à 73 %, dont 81 % parmi les étudiants, et les plus de 65 ans pour la sortie à 60 %, ainsi qu'une fracture culturelle, les villes étudiantes et les plus diplômés votant pour le *remain*.

Les partis sont divisés. 37 % des travaillistes ont voté *leave* contrairement à la position du parti, atteignant 69 % à Doncaster, fief d'Ed Miliband, et 42 % seulement des conservateurs ont voté *remain*. Au sein du Parti travailliste, Jeremy Corbyn est contesté, certains l'accusant d'avoir volontairement saboté la campagne référendaire. À la suite du limogeage de Tony Benn, qui avait reproché à son leader de ne pas avoir fait assez campagne contre le Brexit, seize membres du cabinet fantôme, soit le tiers, démissionnent. Le 28 juin, Jeremy Corbyn subit une motion de défiance non contraignante lancée par les députés. 172 députés votent pour, 40 le soutiennent et 4 s'abstiennent.

Le rôle de la majorité de la presse, notamment des tabloïds, favorables au Brexit, a sans doute été déterminant.

Le 24 juin, David Cameron annonce sa démission à l'automne, et c'est son successeur qui devra enclencher la procédure de retrait prévue par l'article 50 du traité sur l'Union européenne. Cela peut être très long car les traités n'ont rien prévu véritablement. Le gouvernement britannique devra notifier son souhait de se retirer de l'Union. Les discussions seront sans doute longues. L'accord est censé être adopté à la majorité qualifiée par

le Conseil européen, après approbation du Parlement européen. Si aucun accord n'est trouvé deux ans après la demande, le Royaume-Uni sortira automatiquement de l'Union, suivant seulement les règles de l'Organisation mondiale du commerce. Mais, sur décision unanime du Conseil européen, le délai pourrait être prolongé.

À la suite du référendum, les marchés financiers sont soumis à de graves tensions.

Le 24 juin, dans une déclaration commune, Donald Tusk, Martin Schulz, Mark Rutte et Jean-Claude Juncker réagissent : « Nous regrettons cette décision, mais nous la respectons [...]. Nous resterons fermes et nous défendrons les valeurs fondamentales de l'UE qui consistent à promouvoir la paix et le bien-être de ses peuples. L'Union de 27 États membres perdurera [...]. Nous attendons maintenant du gouvernement du Royaume-Uni qu'il donne effet aussi rapidement que possible à la décision du peuple britannique, aussi douloureux cela soit-il. Tout délai prolongera inutilement l'incertitude. Nous avons des règles pour traiter de cette situation d'une manière ordonnée. L'article 50 du traité sur l'Union européenne établit la procédure à suivre dans le cas où un État membre décide de quitter l'Union européenne [...]. Jusqu'à la fin de ce processus de renégociations, le Royaume-Uni reste un membre de l'Union européenne, avec tous les droits et obligations qui en découlent. Selon les traités que le Royaume-Uni a ratifiés, le droit de l'Union européenne continue à s'appliquer pleinement au et dans le Royaume-Uni jusqu'à ce qu'il ne soit plus membre de celle-ci. » Ils précisent : « Comme prévu, le nouvel arrangement pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne, dont sont convenus les dirigeants de l'UE lors de la réunion du Conseil européen des 18 et 19 février 2016, ne prendra pas effet et cesse d'exister. Il n'y aura pas de renégociation. »

Référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne

Inscrits	46 500 001	
Votants	33 577 342	(72,2 %)
Nuls	25 359	
Suffrages exprimés	33 551 983	
<hr/>		
Leave	17 410 742	(51,90 %)
Angleterre	15 188 406	(53,40 %)
Écosse	1 018 322	(38,0 %)
Pays de Galles	854 572	(52,50 %)
Irlande du Nord	349 442	(44,20 %)
Gibraltar	823	(4,09 %)
Remain	16 141 241	(48,10 %)
Angleterre	13 247 674	(46,60 %)
Écosse	1 661 191	(62,00 %)
Pays de Galles	772 347	(47,50 %)
Irlande du Nord	440 707	(55,80 %)
Gibraltar	19 322	(95,91 %)

156

Le 25 juin, dans une déclaration commune, les ministres des Affaires étrangères des six États fondateurs de l'Union européenne regrettent la décision britannique et réaffirment leur attachement à l'Union, demandant au Royaume-Uni de lancer « le plus vite possible » la procédure de sortie.

Dès le 25 juin, le commissaire britannique Jonathan Hill, en charge des services financiers, démissionne.

Certains craignent un effet domino. Aux Pays-Bas, le populiste Geert Wilders veut un « Nexit ».

Mais une pétition lancée le 25 juin sur le site internet de la Chambre des communes et demandant un second référendum a déjà recueilli trois millions de signatures le lendemain.

Le 27 juin, Angela Merkel s'entretient à Berlin avec François Hollande et Matteo Renzi. L'Allemagne, la France et l'Italie veulent présenter une initiative d'ici septembre. Le lendemain, la chancelière Merkel

appelle à la cohésion des vingt-sept pays dans une déclaration devant le Bundestag. Elle refuse tout « statut à la carte » : « Qui veut quitter l'Union européenne ne peut pas s'attendre à voir ses devoirs disparaître et ses privilèges maintenus. »

Le 28 juin, le président Juncker intervient devant le Parlement européen. Il affirme que « l'expression du suffrage universel britannique demande respect » : « Expression il y a eu, conséquence il doit y avoir. Et donc je demande une clarification non pas immédiate, parce que le système britannique est plus compliqué que nous le pensions, mais dès que possible. » Il se montre très ferme sur les suites : « J'ai interdit – ordre présidentiel, ce qui n'est pas mon genre – aux commissaires de discuter avec des représentants du gouvernement britannique. J'ai dit à tous les directeurs généraux qu'il ne saurait y avoir de discussions préalables avec des représentants britanniques. *No notification, no negotiation.* »

Le Parlement européen demande au Royaume-Uni d'activer «immédiatement» la clause de retrait de l'Union européenne prévue à l'article 50 «pour éviter à chacun une incertitude qui serait préjudiciable et protéger l'intégrité de l'Union».

Le 28 juin dans l'après-midi et le 29 se tient un Conseil européen à Bruxelles. Les États se réunissent à vingt-sept. Ils choisissent la ligne dure à l'égard de Londres. Mais, de façon décevante, ils n'abordent pas de réformes fondamentales.

Le 30 juin, Michael Gove, lord-chancelier secrétaire d'État à la Justice, annonce sa candidature à la succession de David Cameron, mais le coup de théâtre est l'annonce de Boris Johnson, qui à la surprise générale renonce à briguer la succession.

Theresa May, 59 ans, secrétaire d'État à l'Intérieur, politiquement proche des idées de Margaret Thatcher, députée de Maidenhead depuis 1997, plutôt euro-sceptique mais qui a soutenu le camp du *remain*, est favorite chez les conservateurs pour remplacer David Cameron.

GRÈCE

1^{er}, 10, 16, 19 avril et 17 mai 2016. **Migrants.** Le 1^{er} avril, le Parlement grec adopte une loi permettant le renvoi vers la Turquie des migrants arrivés en Grèce, dans le cadre de l'accord entre la Turquie et l'Union européenne. Deux cent deux premiers migrants sont renvoyés en Turquie le 4 avril et deux cents autres deux jours plus tard.

Des échauffourées ont lieu à Idomeni à la frontière macédonienne, le 10 avril. La Grèce interrompt pour au moins deux semaines les retours vers la Turquie jusqu'à ce que le dispositif de l'accord Union européenne-Turquie soit opérationnel.

Le 16 avril, le pape François – petit-fils d'immigrés italiens en Argentine – vient

à Lesbos pour une visite de cinq heures. Il fait un geste symbolique en repartant avec trois familles musulmanes de réfugiés, soit douze personnes dont six mineurs, à destination du Vatican, où elles seront hébergées. Dans une déclaration commune, le pape François, l'archevêque orthodoxe d'Athènes Hieronymos II et le patriarche œcuménique Bartholomeos I^{er} qualifient de «crise d'humanité» la situation des réfugiés migrants et demandeurs d'asile en Europe. Le Pape s'était déjà rendu à Lampedusa. Les trois familles demandent l'asile politique à l'Italie.

Le 19 avril, la Commission européenne annonce des fonds supplémentaires à hauteur de 83 millions d'euros en faveur des réfugiés en Grèce.

En avril, moins de deux mille sept cents migrants sont arrivés en Grèce, soit une chute de 90 % par rapport à mars.

Le 17 mai, l'accord Union européenne-Turquie est remis en cause par la Grèce. Une commission chargée d'examiner en deuxième instance la demande d'asile d'un Syrien sur l'île de Lesbos estime que la Turquie n'est pas un pays tiers sûr.

3 avril, 8, 9, 22, 24 mai, 16 et 22 juin 2016. **Situation économique et financière. Union européenne.** Le 3 avril, la directrice du FMI, Christine Lagarde, dans une lettre au Premier ministre Tsípras, estime que les discussions sont loin d'avoir abouti avec la Grèce pour une proposition acceptable. Le FMI craint un nouveau défaut du pays. Pourtant, certains pensent qu'un allègement de la dette grecque est nécessaire, s'appuyant notamment sur la crise des réfugiés qui pèse sur la Grèce.

Le 8 mai, le Parlement adopte les réformes relatives aux retraites, l'âge légal de départ étant porté de 65 à 67 ans, et à l'impôt sur le revenu, à la veille de la réunion

des dix-neuf ministres des Finances de la zone euro. Le 9 mai, ces derniers proposent un allègement de la dette grecque.

Le 22 mai, le Parlement adopte de nouvelles mesures demandées par l'Union européenne et le FMI, notamment un mécanisme de correction automatique en cas de dérapage budgétaire.

Le 24 mai se réunissent à nouveau les ministres des Finances de la zone euro. Dans la nuit, un accord intervient avec l'Eurogroupe et le FMI permettant à Athènes de percevoir 10,3 millions d'euros de prêts.

158 Le 16 juin, les ministres des Finances de la zone euro autorisent un nouveau déboursement de 7,5 milliards d'euros, en raison des réformes en matière de privatisations et de retraites, écartant le risque de défaut de paiement en juillet. La nouvelle tranche de prêts est versée le 21 juin. Symboliquement, Jean-Claude Juncker vient à Athènes.

Le 22 juin, la Banque centrale européenne décide de rouvrir dans les prochains jours son guichet principal aux banques grecques, prenant acte des réformes.

HONGRIE

3, 10 mai et 23 juin 2016. **Union européenne. Migrants. Brexit.** Le 3 mai, la Cour suprême autorise formellement le gouvernement à organiser un référendum relatif au plan de répartition des réfugiés européens de l'Union européenne.

Les barbelés de la clôture pour faire face à l'afflux de migrants sont réalisés en grande partie par des détenus forcés de travailler.

Le 10 mai, le Parlement autorise un référendum sur les quotas obligatoires de migrants décidés par l'Union européenne. Il aura lieu en octobre.

Avec le Brexit, la Hongrie craint de perdre un allié. Cela explique l'attitude de

Viktor Orbán, pourtant hostile à l'Union européenne, qui publie des encarts publicitaires dans la presse britannique appelant à voter *remain*.

Mai et 23 juin 2016. **Démocratie illibérale. Cour européenne des droits de l'homme.** Viktor Orbán promeut la démocratie illibérale ou non libérale en Europe centrale.

Le 23 juin, la Hongrie est condamnée par la CEDH, par 15 voix contre 2, en raison du limogeage en 2012 du président de la Cour suprême de Hongrie, András Baka, qui avait publiquement critiqué Viktor Orbán. La CEDH a estimé que cela avait pu avoir un « effet dissuasif » sur d'autres voix critiques. Il recevra 70 000 euros de dommages et intérêts. (CEDH, Grande Chambre, *Baka c. Hongrie*, 20261/12, 23 juin 2016.)

ISLANDE

5 avril 2016. **Premier ministre. Paradis fiscaux.** Le Premier ministre, Sigmundur Davíð Gunnlaugsson, 41 ans, Parti du progrès (Fram), au pouvoir depuis le 23 mai 2013, et deux membres du gouvernement, Bjarni Bendiktsson, 46 ans, Parti de l'indépendance, ministre des Finances et de l'Économie, et Ólöf Nordal, 49 ans, issu du même parti, ministre de l'Intérieur, sont impliqués dans le scandale des *Panama Papers*. Alors que le Premier ministre avait fait part de son intention de dissoudre s'il n'avait pas le soutien de son allié, le Parti de l'indépendance, le président de la République, Ólafur Ragnar Grímsson, a fait savoir qu'il s'y opposerait. Malgré une pétition de trente mille signatures (un dixième de la population) et une manifestation monstre réunissant vingt-deux mille personnes (7 % de la population) pour demander sa démission, il tentait de s'accrocher au pouvoir. Des

milliers de manifestants avaient jeté du skyr, le fromage local, contre la façade du Parlement... Les Islandais manifestent leur hostilité à la classe politique, ce qui facilite l'émergence du Parti pirate mené par Birgitta Jónsdóttir, députée, poète et ancienne collaboratrice de Julian Assange, fondateur de WikiLeaks.

Le Premier ministre se résout à démissionner le 5 avril, sans exprimer de regrets ni donner d'explications. Il est remplacé par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Sigurður Ingi Jóhannsson, 54 ans, Parti du progrès.

Le Parti pirate, qui n'a pas vraiment de leader même si Birgitta Jónsdóttir est à sa tête, progresse fortement dans les sondages.

25 juin 2016. **Élection présidentielle.** Personnalité très consensuelle, Ólafur Ragnar Grímsson, 72 ans, professeur de science politique, Alliance populaire, en fonction depuis le 1^{er} août 2016, décide de ne pas briguer un sixième mandat. C'est un autre universitaire sans étiquette, Guðni Thorlacius Jóhannesson, 48 ans, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Reykjavik, marié à une Canadienne, ancien catholique, qui est élu avec 39,1 % des voix au tour unique de scrutin, devant Halla Tómasdóttir, femme d'affaires, sans étiquette, qui recueille 27,9 %. Le nouvel élu entrera en fonction le 1^{er} août. Le caractère indépendant des deux candidats arrivés en tête a certainement joué dans un pays qui vient de connaître le scandale des *Panama Papers*.

ITALIE

Avril-juin 2016. **Migrants.** Le nombre de migrants augmente et la plupart sont d'origine africaine. Selon une déclaration de Frontex le 15 juin, les arrivées

de migrants en Italie ont plus que doublé en mai, atteignant le nombre de dix-neuf mille.

12 avril 2016. **Révision constitutionnelle. Sénat.** Le 12 avril, la Chambre des députés approuve la révision constitutionnelle par 361 voix contre 7. C'est la fin du bicamérisme égalitaire italien. Un référendum à l'automne finalisera la révision.

11 mai 2016. **Mariage pour tous.** Le 11 mai, Matteo Renzi impose un vote de confiance afin de faire passer la loi sur l'union civile pour les homosexuels. Le projet est adopté par 372 voix contre 51 et 99 abstentions. Cela permet au gouvernement de ne pas revenir devant le Sénat, plus proche de l'Église. L'Italie devient ainsi le vingt-deuxième État de l'Union européenne à créer un statut pour les couples homosexuels. Celui-ci n'existe pas en Pologne, en Lettonie, en Lituanie, en Slovaquie, en Roumanie et en Bulgarie.

5 et 19 juin 2016. **Élections municipales.** Les élections ont lieu dans 1 342 communes sur 7 999, dont Rome, Milan, Naples et Turin. Treize millions d'électeurs sont concernés.

Candidate à la mairie de Rome, Virginia Raggi, avocate, « catholique non pratiquante mais proche de l'éthique de l'Église » du Mouvement 5 étoiles, est en tête dans les sondages, favorisée par le scandale « Mafia capitale » touchant autant la droite que la gauche. Au premier tour, elle obtient 35,3 % des voix, contre 24,9 % à Roberto Giachetti, Parti démocrate, 20,7 % à Giorgia Meloni, extrême droite, soutenue par Fratelli d'Italia et la Ligue du Nord, et 10,7 % à Alfio Marchini, droite.

À Naples, Luigi de Magistris, indépendant

de gauche, maire sortant, est en tête avec 42,1 %, devant Giovanni Lettieri, centre droit. La candidate du Parti démocrate, Valeria Valente, est éliminée.

La situation est difficile à Turin pour le maire sortant, Piero Fassino (41,8 %), face à Chiara Appendino, directrice d'une entreprise de cartonnage, Mouvement 5 étoiles (31 %), qui a créé la surprise. À Bologne, Virginio Merola connaît également un ballottage dangereux.

À Milan, Giuseppe Sala, indépendant, avec 41,6 %, ne devance que de peu Stefano Parisi, indépendant, avec 40,9 %.

160 La participation a été de 62,1 %, soit 5 points de moins qu'il y a cinq ans.

Au second tour, c'est un triomphe pour Virginia Raggi à Rome, où elle obtient 67,1 %, contre 32,9 % à Roberto Giachetti. C'est également la défaite pour le Parti démocrate à Turin, où Chiara Appendino l'emporte sur le maire sortant.

À Milan, c'est de justesse, avec 51,7 %, que Giuseppe Sala, soutenu par le centre gauche, l'emporte sur Stefano Parisi, soutenu par le centre droit.

À Naples, Luigi de Magistris est réélu facilement avec 66,85 %.

Ces élections sont un sérieux échec pour Matteo Renzi.

PANAMA

3 avril 2016. **Paradis fiscaux.** Une vaste enquête est publiée conjointement le 3 avril par cent sept médias internationaux, dont *Le Monde*, et a été réalisée avec trois cent soixante-dix-huit journalistes de soixante-dix-sept pays après un an d'enquête. Les données ont été collectées par le Consortium international des journalistes d'investigation. La liste des personnes ayant utilisé la banque panaméenne est impressionnante et comprend douze chefs d'État ou de gouvernement, dont cinq en exercice parmi

lesquels le président ukrainien, Petro Porochenko, le roi Mohammed VI, le Premier ministre islandais, Sigmundur Davíð Gunnlaugsson, ainsi que des proches des présidents russe et chinois. On y trouve également le président de la Chambre des députés du Brésil, Eduardo Cunha, des sociétés liées au scandale Petrobras, les fils de l'ancien président égyptien Hosni Moubarak, des sportifs comme Lionel Messi et Michel Platini, des sociétés et personnes visées par des sanctions du Trésor américain pour leur lien avec des organisations terroristes, des dictateurs comme Bachar al-Assad, des trafiquants d'armes ou de drogue. Cinq cents banques sont mises en cause, dont vingt-huit banques allemandes, comme la Deutsche Bank, et UBS, HSBC, le Crédit Suisse ou la Société Générale.

Le gouvernement panaméen promet de « coopérer vigoureusement » avec la justice en cas d'ouverture d'une procédure judiciaire.

Le cabinet Mossack Fonseca, à l'origine du scandale des *Panama Papers*, utilisait une fondation au nom de la Croix-Rouge et à l'insu de celle-ci pour permettre à ses clients de dissimuler leur fortune. Le WWF (Fonds mondial pour la nature) aurait été victime des mêmes procédés. Une perquisition a lieu les 12 et 22 avril dans les bureaux de Mossack Fonseca à Panama.

Le 14 avril, le président Poutine reconnaît que les informations révélées mettant en cause certains de ses proches sont vraies mais ne révèlent rien d'illégal.

Le même jour, le Parlement européen valide la création d'une commission d'enquête sur les *Panama Papers*. La banque franco-belge Dexia, sauvée de la crise financière de 2007-2008, est impliquée lourdement.

Panama est menacé de figurer sur la liste noire des paradis fiscaux non coopératifs

de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Depuis le 9 mai, les données réunies par le Consortium international des journalistes d'investigation sont en accès libre sur le site OffshoreLeaks.ICIJ.org.

SUISSE

5 juin 2016. **Votations.** Le 5 juin, le peuple suisse s'est prononcé par votation sur cinq sujets. Parmi ceux-ci, la question du revenu de base inconditionnel, proposée par un groupe non affilié à un parti politique, a surtout retenu l'attention. Seuls Les Verts soutenaient l'initiative. Il était proposé de verser mensuellement à tous les Suisses et étrangers vivant dans le pays depuis au moins cinq ans une somme de 2 500 francs suisses par adulte et de 650 par enfant mineur. La proposition est rejetée très largement par tous les cantons et par 76,9 % des suffrages.

SYRIE

Avril-juin 2016. **Guerre civile.** Le régime de Damas utilise toujours les armes chimiques. Daech attaque, de son côté, au gaz moutarde près de Deir ez-Zor.

Le 7 avril, l'organisation État islamique perd son principal point de passage avec la Turquie au nord-est d'Al-Raï. Depuis le 10 avril, des combats violents ont lieu entre forces du régime de Damas et une coalition de rebelles pour le contrôle d'Alep, capitale économique du pays.

Le round suivant de négociations intersyriennes, qui devait démarrer le 11 avril à Genève, commence en fait le 13. Le 18 avril, l'opposition suspend sa participation « formelle » dans l'attente d'une réponse du régime sur les questions de la transition politique et de l'aide humanitaire.

Aux élections législatives considérées comme illégitimes par l'opposition et les puissances occidentales, qui ont lieu le 13 avril sur le territoire contrôlé par le régime de Bachar al-Assad, soit un tiers de la Syrie où vit 60 % de la population, la coalition Unité nationale menée par le parti Baas obtient 200 des 250 sièges. La France dénonce le « simulacre d'élections ».

Une note des Nations unies du 14 avril estime que cinq mille Européens ont rejoint les djihadistes en Irak et en Syrie.

Le 19 avril, des frappes aériennes du régime de Damas contre des marchés de la province d'Idlib, bastion d'Al-Qaïda, font au moins quatre morts parmi les civils. D'autres frappes à Bala près de la capitale tuent au moins sept civils. Les combats font rage à Lattaquié.

Des bombardements contre des fiefs rebelles à Alep et à Douma ainsi que des affrontements à Homs et à Lattaquié font des dizaines de morts les 23 et 24 avril.

Le 2 mai, John Kerry vient à Genève pour tenter de sauver la trêve. Elle est prorogée de soixante-douze heures.

Washington et Moscou négocient une trêve de deux jours à Alep, qui débute le 5 mai. Elle est prolongée jusqu'au 11 mai à minuit.

Le 9 mai a lieu une réunion des ministres des Affaires étrangères d'une dizaine de pays avec pour objectif de préparer le retour à Genève des représentants de dix-sept États.

Le 16 mai, Jawad Abu Hatab est élu Premier ministre du gouvernement intérimaire rebelle.

Le 17 mai se tient à Vienne la réunion du Groupe international de soutien à la Syrie, à laquelle participent tous les acteurs de la région impliqués, dont l'Iran, l'Arabie saoudite, la Turquie, mais aussi la Russie et les États-Unis, ainsi que les Nations unies et la Ligue des États arabes, et où il est appelé à la reprise des négociations

de paix à Genève et au libre accès humanitaire à la population civile.

TCHAD

30 mai 2016. **Ancien président. Crimes contre l'humanité.** L'ancien président Hissène Habré, 73 ans, est condamné à la prison à perpétuité par les chambres africaines extraordinaires, présidées par le Burkinabé Gberdao Gustave Kam, tribunal spécial créé par l'Union africaine. Il a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, viols, esclavage forcé, homicides volontaires, pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, enlèvements de personnes suivis de leur disparition, torture, traitements inhumains et détentions illégales pour la période allant du 7 juin 1982 au 1^{er} décembre 1990. En 1992, une commission d'enquête avait évalué à quarante mille le nombre de personnes mortes ou exécutées. Réfugié au Sénégal, il avait été arrêté le 30 juin 2013.

TURQUIE

22 mai 2016. **Parti de la justice et du développement. Révision constitutionnelle.** Le président Erdoğan annonce une réforme constitutionnelle élargissant les pouvoirs présidentiels et soumise à référendum. Le projet permettra de lever plus facilement l'immunité des parlementaires. Cela vise les députés kurdes dont cinquante des cinquante-neuf élus sont sous le coup de plus de quatre cents procédures légales, essentiellement pour « soutien » ou « propagande terroriste » à l'égard du Parti des travailleurs du Kurdistan. Pour lever leur immunité, il faut obtenir auparavant au Parlement les 330 voix nécessaires, alors que le Parti de la justice et du développement détient

317 sièges. Pourtant, 348 députés votent pour le projet de réforme, le vote final intervenant le 22 mai : le texte recueille 376 voix lors d'un vote à bulletin secret.

Au total, cent trente-huit députés sont exposés à des poursuites judiciaires.

UNION EUROPÉENNE

Avril-juin 2016. **Migrants.** La Commission présente le 6 avril des propositions pour améliorer la gestion de la crise migratoire. Le 12 avril, les députés adoptent une résolution en faveur d'un système d'asile centralisé.

Selon Eurostat, les vingt-huit États de l'Union européenne ont accordé en 2015 la protection à plus de trois cent trente mille personnes.

Le 23 avril, Donald Tusk, Angela Merkel et Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission, viennent en Turquie.

Le 4 mai, la Commission propose une exemption de visa pour la Turquie, mais le refus du président Erdoğan de modifier la loi turque antiterroriste met en danger l'accord de Bruxelles. La Commission propose aussi des mesures pour la lutte contre la crise migratoire, notamment un régime d'asile européen commun durable et équitable. Elle avance l'idée d'une « contribution de solidarité » de 250 000 euros par personne pour tout État refusant la répartition automatique des demandeurs d'asile.

Le 9 mai, le service juridique du Parlement considère que l'accord Union européenne-Turquie n'est pas juridiquement contraignant.

L'accord sur les visas avec la Turquie est repoussé à l'automne. Un rapport de la Commission publié le 15 juin juge que la Turquie ne remplit pas les critères nécessaires à l'obtention d'une exemption de visa pour ses ressortissants dans l'espace

Schengen. Cette exemption avait été prévue le 18 mars.

Le 16 mai, le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des migrants demande la fin du placement en détention, sur la base de l'accord Union européenne-Turquie, des migrants arrivés en Grèce.

Le 17 mai, l'accord est remis en cause par la Grèce. Une commission chargée d'examiner en deuxième instance la demande d'asile d'un Syrien sur l'île de Lesbos estime que la Turquie n'est pas un pays tiers sûr.

Le 26 mai, la Commission accorde 20 millions d'euros pour améliorer l'efficacité des gardes-côtes turcs et 27 millions d'euros pour faciliter l'accès des réfugiés à l'éducation.

Du 23 au 29 mai, treize mille huit cents migrants sont sauvés en Méditerranée centrale.

Le 7 juin, la Commission expose un nouveau plan s'appuyant sur des partenariats avec les États tiers pour freiner l'afflux migratoire et propose une modification de la carte bleue européenne en vue de favoriser l'immigration économique à haute qualification. Le 13 juin, elle envisage de faire sous-traiter la « gestion » des migrants par des dictatures comme le Soudan, l'Érythrée et l'Éthiopie.

Le 7 juin, la Cour de justice de l'Union européenne, dans un arrêt important, juge qu'un étranger entré irrégulièrement dans l'Union ne peut être emprisonné au seul motif qu'il est sans-papiers s'il n'avait pas d'abord été soumis à une procédure de retour. (CJUE, *Sélina Affum c. Préfet du Pas-de-Calais, procureur général de la cour d'appel de Douai*, C-47/15, 7 juin 2016.)

Le 22 juin, le Conseil européen confirme son accord avec le Parlement sur la création d'un corps européen de gardes-frontières et gardes-côtes.

VATICAN

6 mai 2016. **Union européenne. Brexit.** Le pape François reçoit le prix Charlemagne et exprime sa vision de l'Union européenne. Il souhaite un changement de modèle économique, jugeant l'actuel injuste à l'égard du plus grand nombre. Il déclare rêver d'« une Europe où être migrant ne soit pas un délit ». Il appelle à un humanisme fondé sur une « identité multiculturelle », ouverte aux migrants, à une économie sociale de marché. Il évoque « la mère Europe ».

À la suite du vote britannique, le Pape appelle à « penser à une autre forme d'union ».